

Je suis jeune Secouriste

**UNSS**  
Union Nationale  
du Sport Scolaire



2021-22

# SOMMAIRE

## LE JEUNE SECOURISTE

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>3</b>
<b>1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS</b>	<b>4</b>
<b>2. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS</b>	<b>5</b>
<b>3. EST IDENTIFIÉ</b>	<b>6</b>
<b>4. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION</b>	<b>7</b>
<b>5. VALORISE SON PARCOURS</b>	<b>10</b>
<b>6. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES</b>	<b>12</b>
<b>7. BOÎTE À OUTILS</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>17</b>
▶ <b>LE JEUNE SECOURISTE DANS LES TEXTES OFFICIELS</b>	
▶ <b>FICHE DE SUIVI DE FORMATION DU JEUNE SECOURISTE</b>	

*En cliquant sur les numéros des pages définies dans ce sommaire, vous arriverez directement sur le chapitre souhaité !*

*Et dans le livret, pour revenir à ce sommaire, cliquez sur le numéro en bas de chacune des pages*



# LE JEUNE SECOURISTE

## Présentation

*Cette formation me permettra  
un jour de sauver des vies*

Dès **12 ans**, tu peux devenir « **Assistant** » **Formateur aux Premiers Secours** auprès de jeunes de ton âge.

Dès **16 ans**, tu peux être **Équipier Secouriste** (certification PSE1 – PSE2) et assurer les premiers soins lors de grands événements et de manifestations culturelles et sportives sur un poste de secours.

Tu peux aussi devenir **Initiateur à la Réduction des Risques (IRR)**.

Dès **18 ans**, tu peux être **Formateur en à la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**, et participer à la gestion des situations d'urgence.



Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Nous vous proposerons dans ce livret plusieurs déclinaisons de compétences attendues pour un(e) Jeune Secouriste selon les niveaux de certifications habituelles.

*Vidéo de présentation en suivant le lien hypertexte ci-dessous :*



## DEVENIR JEUNE SECOURISTE, C'EST :

C'est vouloir développer des objectifs au service de la citoyenneté et de la solidarité.

- **S'investir** pour assurer la sécurité des autres
- **Apprendre des techniques** permettant de sauver les autres
- **Maîtriser des actions et des procédures** d'organisation et d'intervention
- **Faire preuve de civisme**, démontrer des valeurs humaines

## 1. LE JEUNE SECOURISTE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter durant son évolution au sein des événements auxquels il participe :

*« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »*

*L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.*

*Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »*

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble »,  
je vous invite à vous lever pour notre hymne national :  
*« La Marseillaise ».*



### UNE ATTITUDE EN ACTIONS

- A une **démarche volontaire et citoyenne, un engagement** qui s'exprime par la prise d'une licence.
- **Est respectueux et loyal** dans sa gestion de chacune des situations auxquelles il est confronté.
- **Contribue**, par sa présence et sa formation, **au bon déroulement des événements** sportifs organisés par l'UNSS.
- **Donne de son temps** en travaillant de concert avec les services médicaux ou de sécurité présents dans les organisations.

## 2. LE JEUNE SECOURISTE CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

La mise en œuvre des formations suivies est assurée notamment par les partenariats de la MAIF avec la Protection Civile, etc.

Le Jeune Secouriste est en binôme avec un enseignant d'EPS, agréé et accompagné par une structure d'assistance (Protection Civile, Croix Rouge, Croix Blanche, SNSM, Pompiers, etc.).

Sur les différents postes de surveillance d'un parcours ou d'une organisation, et dans l'accomplissement de sa mission de protection des victimes et d'alerte, le Jeune Secouriste montre sa maîtrise des points suivants :



- E** **Échauffement**
  - Conseiller les pratiquants sur les pré-requis d'un échauffement
- N** **Nutrition**
  - Identifier un pratiquant en hypoglycémie ou déshydratation
- S** **Signalisation**
  - Prévenir tout danger du parcours (balisage, repères de sécurité,...)
- I** **Information**
  - Guider les participants vers les services de sécurité prévus
- C** **Communication**
  - Adapter une communication adaptée (participants, victimes, équipes de sécurité,...)

### Hygiène et Santé

En complément de ses missions principales de secours et d'assistance aux personnes en difficulté, le Jeune Secouriste apparaît aujourd'hui comme un référent éclairé dans la gestion de l'hygiène et de la santé.

Formé aux procédures sanitaires et au port de certains équipements de sécurité sanitaire individuelle (masques, gants, etc...), le Jeune Secouriste aura naturellement une place importante dans l'explication des règles (hygiène, santé, sécurité) et leur application.



### 3. LE JEUNE SECOURISTE EST IDENTIFIÉ

#### Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune Secouriste est actuellement identifié par un tee-shirt de couleur bleue.

#### ATTENTION

*Identification en cours de modification :  
à partir de l'année 2022/2023,  
les Jeunes Secouristes seront identifiés  
en revêtant un **chasuble Rouge**  
avec une **Croix Blanche***

#### Place et rôle dans l'équipe d'intervention

Membre à part entière de l'organisation, et plus particulièrement de la gestion sécuritaire de l'événement, le Jeune Secouriste doit être intégré à l'ensemble du fonctionnement de l'épreuve encadrée.

Il doit se présenter à l'organisation en indiquant notamment ses compétences reconnues (expériences dans son cursus de formation, etc.).

Le Jeune Secouriste doit aussi savoir où se situe le Poste de Commandement de l'organisation, qui seront ses interlocuteurs et référents, son poste et ses missions.

Les différents postes de travail doivent être indiqués afin d'orienter au plus vite toutes les personnes ayant besoin des secours.



#### 4. LE JEUNE SECOURISTE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Les formations mises en place par l'UNSS en appui avec la MAIF et ses différents partenariats permettent au licencié engagé au sein du programme Jeune Secouriste d'obtenir différents degrés de certifications :

- **La certification départementale** est attribuée à tous les Jeunes Secouristes licenciés UNSS titulaires du diplôme :
    - > "Les Gestes qui sauvent" (GQS)
  - **La certification académique** est réservée aux Jeunes Secouristes licenciés UNSS ayant obtenu la validation du diplôme :
    - > **Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC 1)**
  - **La certification nationale** est attribuée à tous les Jeunes Secouristes licenciés UNSS, ayant officié sur une organisation nationale ou internationale, sous réserve qu'ils aient préalablement validé le diplôme :
    - > **Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC 1)**
- > **Devenir équipier secouriste (PSE1)**

La demande de certification nationale doit être faite sur OPUSS par le service régional UNSS pour une validation par la direction nationale.

Un diplôme sera remis par le service UNSS ou le service organisateur du championnat/rencontre qui mentionnera sa formation, son implication et ses compétences.



*Lien vers le dépliant 'Ensemble pour Former aux Premiers Secours'*



*Lien vers les référentiels de formation GQS, PSC 1, PSE 1 du Ministère de l'Intérieur*

**Nom & Prénom du Jeune Secouriste :** .....

	<b><u>Niveau Départemental</u></b>	<b><u>Niveau Académique</u></b>	<b><u>Niveau National</u></b>
<b>Diplôme Requis:</b>	<b>FORMATION GQS - LES GESTES QUI SAUVENT</b>	<b>FORMATION PSC 1- PREVENTION &amp; SECOURS CIVIQUES</b>	<b>FORMATION PSE1 - PREMIERS SECOURS EN EQUIPE</b>
<b>LE JEUNE SECOURISTE</b> (Tronc Commun GQS - PSC 1 - PSE 1)	<p><b><i>Se Protéger, Se mettre en Sécurité</i></b> Protéger une victime ou une personne en écartant ou supprimant, tout danger qui la menace. La protection est un préalable à toute action de secours. Toutefois, elle ne peut être réalisée par un sauveteur que s'il peut assurer sa propre sécurité pendant cette action.</p>	<p><b><i>Alerte &amp; Protection des Populations</i></b> Les comportements de sauvegarde sont les suivants : • se mettre en sécurité, rejoindre sans délai un bâtiment ; • s'informer [...] • respecter les consignes des autorités [...] confiner / évacuer.</p>	
	<p><b><i>Alerter</i></b> Transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention.</p>	<p><b><i>Alerte</i></b> Contacter un service d'urgence à l'aide d'un téléphone portable ou à défaut d'un téléphone fixe ou d'une borne d'appel : • transmettre les informations • répondre aux questions posées par les services de secours • appliquer les consignes données ; • raccrocher, sur les instructions de l'opérateur.</p>	
	<p><b><i>Installer la Victime en Position d'Attente</i></b> Mettre la victime en position d'attente pour la maintenir en vie en attendant la prise en charge par les secours</p>	<p><b><i>Perte de Connaissance</i></b> • Rechercher l'absence de réponse et pour cela : ➢ poser des questions simples ➢ secouer doucement les épaules ou lui prendre la main et demander d'exécuter un ordre simple <b>Si la victime répond ou réagit : elle est consciente. Il convient d'adopter la conduite à tenir adaptée au malaise.</b> <b>Si la victime ne répond pas et ne réagit pas, il convient de :</b> • demander de l'aide, si vous êtes seul • l'allonger sur le dos • libérer les voies aériennes; • apprécier la respiration sur 10" au plus. <b>En présence d'une victime qui ne répond pas, ne réagit pas et respire (perte de connaissance) :</b> • la placer en position stable sur le côté (PLS) • alerter les secours • surveiller la respiration de la victime, jusqu'à l'arrivée des secours • protéger contre la chaleur, le froid ou les intempéries. <b>Si la victime ne respire pas ou si sa respiration s'arrête ou devient anormale, il convient d'adopter la conduite à tenir face à un arrêt cardiaque et de prévenir les secours de l'évolution.</b></p>	
	<p><b><i>Arrêter une Hémorragie Externe</i></b> Arrêter ou limiter la perte de sang de la victime et retarder l'installation d'une détresse qui peut entraîner la mort dans l'attente des secours.</p>	<p><b><i>Hémorragies Externes</i></b> • constater l'hémorragie • mettre en place une compression • allonger confortablement la victime • alerter les secours</p>	
	<p><b><i>Réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire</i></b> Mettre en œuvre des compressions thoraciques, associées ou non à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE), chez une victime qui présente un arrêt cardiaque, dans l'attente des secours.</p>	<p><b><i>Arrêt Cardiaque</i></b> Le sauveteur doit réaliser une série d'actions pour augmenter les chances de survie de la victime : • <b>ALERTER</b> : alerter de façon précoce les secours ; • <b>MASSER / INSUFFLER</b> : pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) précoce ; • <b>DEFIBRILLER</b> : assurer la mise en œuvre d'une défibrillation précoce.</p>	
	<p><b><i>Surveiller</i></b> Réaliser immédiatement la mise sur le côté d'une victime qui présente une perte de connaissance (et qui respire normalement) dans l'attente des secours.</p>	<p><b><i>Surveillance &amp; Protection</i></b> Le sauveteur, lorsqu'il peut agir sans risque pour sa propre sécurité doit immédiatement supprimer ou écarter le danger de façon permanente. • délimiter la zone de danger • dégager la victime en urgence <b>Aucune technique n'est imposée lors de la réalisation d'un dégagement d'urgence.</b></p>	

**Niveau Départemental**

**Niveau Académique**

**Niveau National**

**Diplôme Requis :**

**FORMATION GQS - LES GESTES QUI SAUVENT**

**FORMATION PSC 1 ET PSE 1 - PRÉVENTION & SECOURS CIVIQUES NIV.1**

**LE JEUNE SECOURISTE**  
(Complément Spécifique PSC 1 - PSE 1)

Items non abordés sur le niveau GQS

- Brûlures**
- refroidir immédiatement la surface brûlée • en parallèle, retirer les vêtements • évaluer la gravité de la brûlure
- Malaise**
- Observer les signes d'apparition soudaine, isolés ou associés, même de très courte durée, qui peuvent orienter le médecin vers :
- un accident cardiaque : douleur dans la poitrine ➢ un accident vasculaire cérébral (AVC) ➢ faiblesse ou paralysie d'un bras
  - déformation de la face ➢ perte de la vision d'un œil ou des deux ➢ difficulté de langage (incohérence de la parole) ou de compréhension ➢ mal de tête sévère, inhabituel ➢ perte d'équilibre, instabilité de la marche ou chute inexpliquée.
- Ces deux pathologies imposent une prise en charge urgente.
- **un autre type de malaise, la victime se plaint :**
    - d'une douleur abdominale intense ➢ d'une difficulté à respirer ou à parler ➢ d'une sensation de froid et présente des sueurs abondantes ou une pâleur intense.
  - **mettre au repos**
- Obstruction Aiguë des Voies Aériennes [...]**
- désobstruer les voies aériennes en cas d'obstruction grave • empêcher toute aggravation en cas d'obstruction partielle.
- Plaies**
- ... face à une plaie grave :**
- ne jamais retirer le corps étranger • en cas d'hémorragie, arrêter le saignement • si la plaie est située au niveau du thorax, la laisser à l'air libre • installer la victime en position d'attente :
    - assise si plaie au thorax ➢ allongée, jambes fléchies si plaie de l'abdomen ➢ allongée, yeux fermés en demandant de ne pas bouger la tête en présence d'une plaie à l'œil et si possible en maintenant sa tête à 2 mains ➢ allongée dans tous les autres cas.
  - protéger contre la chaleur, le froid ou les intempéries • faire alerter ou alerter les secours et appliquer les consignes • réconforter la victime • surveiller la victime.
- ... face à une plaie simple :**
- se laver les mains à l'eau et au savon • nettoyer la plaie • désinfecter à l'aide d'un antiseptique • protéger par un pansement adhésif
  - conseiller de consulter un médecin ou un autre professionnel de santé :
    - pour vérifier la validité de la vaccination antitétanique
    - en cas d'apparition dans les jours qui suivent de fièvre, d'une zone chaude, rouge, gonflée ou douloureuse.
- Traumatisme**
- Le sauveteur ne doit pas mobiliser la victime. **Si la victime a perdu connaissance :**
- adopter la conduite à tenir face à une perte de connaissance.
- Si la victime est consciente et présente immédiatement des signes :**
- conseiller fermement de ne pas mobiliser la partie atteinte ;
  - faire alerter ou alerter les secours et appliquer leurs consignes ;
  - protéger de la chaleur, du froid ou des intempéries ;
  - surveiller la victime et lui parler régulièrement.
- Si la victime présente une douleur du cou à la suite d'un traumatisme (suspicion de traumatisme du rachis cervical) :**
- demander à la victime de ne pas bouger la tête ;
  - faire alerter ou alerter les secours et appliquer leurs consignes ;
  - si possible stabiliser le rachis cervical dans la position où il se trouve en maintenant sa tête à deux mains ;
  - surveiller la victime et lui parler régulièrement.
- Si la victime présente une fracture de membre déplacée, ne pas tenter de la réaligner.**

**Mission requise**

Avoir opéré sur une organisation UNSS départementale

Avoir opéré sur une organisation UNSS académique

Avoir opéré sur une organisation UNSS national

## 5. LE JEUNE SECOURISTE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Secouriste UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Secouriste peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

### L'engagement du Jeune Secouriste

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Secouriste constitue une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

### L'expérience du Jeune Secouriste

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Secouriste a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.



### Les compétences du Jeune Secouriste

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Secouriste sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Secouriste peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein des Jeunes Sapeurs-Pompiers, des Pompiers, ou vers des études spécifiques dédiées à la sécurité des biens et des personnes (CAP Agent de Sécurité, etc ...)

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Secouriste, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein d'une association de société civile.

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

## **Le Compte Engagement Citoyen (CEC)**



### **LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN**

*Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)*

## **#Le Compte Engagement Citoyen (CEC)**

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

**Chaque personne peut ouvrir un CPE à partir de 16 ans**

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

**Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021**

Les modalités pratiques sont explicitées sur [www.associations.gouv.fr/cec](http://www.associations.gouv.fr/cec)

### Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civile et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

## 6. LE JEUNE SECOURISTE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

### Vérification de ses connaissances

Les techniques de premiers secours et les technologies sont en constante évolution. Il est donc nécessaire pour chacun de consolider et réactualiser en cas de besoin, avec sérieux et curiosité, ses acquis de formation.



En lien avec les différentes structures de formation aux premiers secours, partenaires de l'UNSS, le Jeune Secouriste a la possibilité et la charge de renforcer ses connaissances et compétences.

Les services départementaux et/ou régionaux UNSS proposent régulièrement des formations.

Le Jeune Secouriste peut donc se mettre en relation, via son animateur d'AS, avec les services concernés.

#### DES FORMATIONS TECHNIQUES

- Avant de pouvoir effectuer des opérations de secourisme, le Jeune Secouriste doit suivre des formations dont la technicité est liée à l'évolution de sa certification
  - > Les Gestes qui Sauvent (**GQS**)
  - > La Prévention & Secours Civique de niveau 1 (**PSC 1**)
  - > Les Premiers secours en équipe de niveau 1 (**PSE1**)



#### LES ACTIONS & PROCÉDURES

- **Protéger** : éviter le sur accident et protéger la victime
- **Alerter** : savoir qui alerter, savoir situer l'endroit, savoir décrire les signes apparents
- **Secourir** : connaître les premiers gestes de secours (ex. PLS)
- **Repérer** les conduites d'incivilités ou à risques et prendre l'initiative de prévenir un adulte

**NB** : Un élève n'ayant pas 16 ans ne peut intervenir seul

#### LE CIVISME, DES VALEURS HUMAINES

- la **responsabilité** (avoir conscience de ses actes et de leurs conséquences)
- le **respect mutuel** (des êtres, des cultures, des idées...)
- le **goût de l'effort** (dépasser ses difficultés, aider les autres à le faire)
- la **solidarité** (s'entraider, coopération)
- la **citoyenneté** (faire participer chacun et tous, proposer, discuter, choisir, décider, prendre en charge)

## Suivi de sa formation

Il est important que le Jeune Secouriste puisse dresser, présenter et résumer son parcours de formation (à un service UNSS, à un organisme de secours, un employeur, etc...).

Tout au long de sa formation, en gérant avec sérieux le suivi de son évolution, le Jeune Secouriste sait où il se situe, connaît les étapes à suivre ou à franchir.

Il peut ainsi en faire état auprès de ses enseignants, des services UNSS responsables des organisations au niveau local (quel que soit le niveau de compétition).

Afin de faciliter ce suivi de formation, et dans l'optique d'étoffer éventuellement un *curriculum vitae*, nous proposons au Jeune Secouriste un outil de suivi de sa formation.

Il retrouvera en annexe cette fiche de suivi qu'il pourra garder, présenter aux formateurs ainsi qu'aux services pour lesquels il effectuera des missions, renseigner et faire valider par les responsables.



Le lien ci-dessous renvoie directement à cet outil d'attestation d'expériences et de formations :



### **FICHE DE SUIVI DE FORMATION** *Jeune Secouriste*

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



### **LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ** *Transition Écologique (fiche officielle)*

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



### **S'ENGAGER AU LYCÉE** *(fiche officielle)*



### **CONSEIL DE VIE LYCÉENNE** *(fiche officielle)*

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



### **FÉDÉRATION DES MAISONS DES LYCÉENS**

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



## **LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT**

*(fiche officielle)*

Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire

## 7. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants (*liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants*) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :

**Le Guide de l'Éco-Délégué**



**S'engager au Lycée**

**Le Conseil de Vie Lycéenne**



**La Fédération des Maisons de Lycéens**

**Les Semaines de l'Engagement**



**Le Compte d'Engagement Citoyen**

**Devenir Jeune Sapeur Pompier**



**Devenir Bénévole à la Protection Civile**

## ANNEXE : LE JEUNE SECOURISTE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Conformément à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, **l'éducation à la sécurité** a été intégrée dans le code de l'éducation à l'article L. 312-13 : « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier

secours. Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées en vertu de l'article 35 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. »

Les articles D. 312-40 à D. 312-42 du code de l'éducation prévoient, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une **sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.**

L'instruction conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Intérieur n° 2016-103 du 24 août, a renforcé le continuum de sensibilisation et de formation des élèves de l'école au lycée, qui vise à pouvoir compter sur des citoyens informés et responsables.

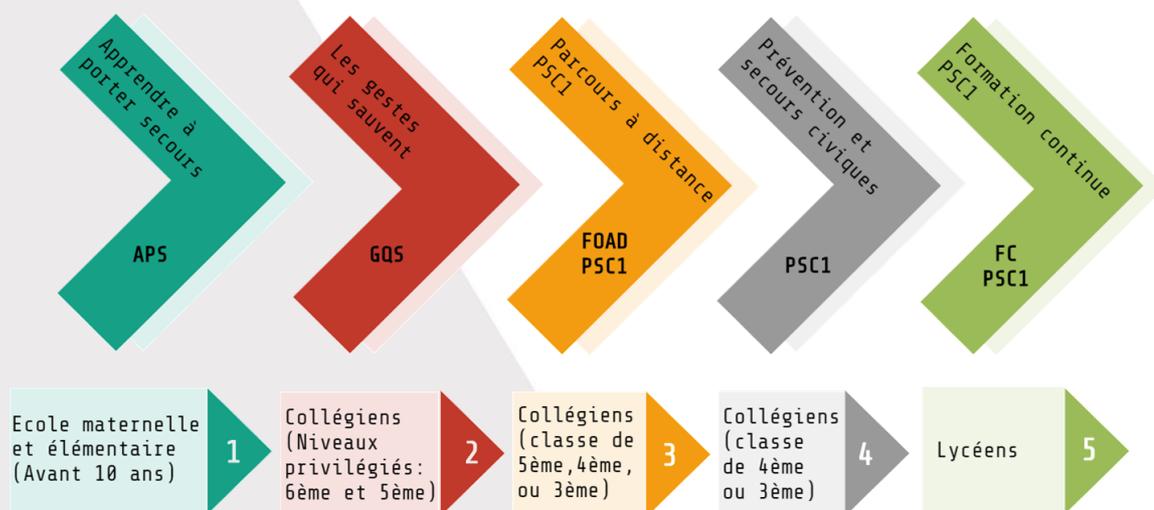
Dans le cadre de l'objectif fixé par le Président de la République de former 80 % de la population aux premiers secours à l'horizon 2022, l'Éducation nationale constitue par ailleurs le premier acteur de la formation des jeunes. Il est prévu de former 100 % d'élèves, en fin de collège, à l'horizon 2022.

Cette éducation se construit suivant un continuum pédagogique et éducatif tout au long de la scolarité qui se décline :

- à l'école, du 1er au 3ème cycle, par le dispositif « apprendre à porter secours » (APS) qui comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires ;

- au collège, par un module de 2 heures de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS), dont le cadre est défini par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et qui est animé par les formateurs aux GQS de l'Éducation nationale et ses partenaires. Puis un cours au format numérique de 3 heures (PSC1 FOAD) qui aborde les notions théoriques de la « formation en prévention et secours civiques » (PSC1). Les élèves peuvent être tutorés par l'ensemble de l'équipe éducative. Enfin, un module de 4 heures consacré aux ateliers pratiques pour la délivrance du PSC1, dont le cadre est également défini par la DGSCGC et qui est animé par les formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) de l'Éducation nationale.

- au lycée par une formation continue de 3 heures au PSC1 et la formation de « sauveteur secouriste du travail » (SST) pour les élèves de formation professionnelle



Les références institutionnelles :

- **décret N° 92-514 du 22 juin 1992 modifié** relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- **arrêté du 08 août 2012 modifié** fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- **arrêté du 2 septembre 2013** portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- **décision d'agrément n° PAE FPSC - 1908 B 19 délivrée le 19 août 2019** relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- **certificat de condition d'exercice délivré aux Recteurs des académies en date du 05 mai 2021** ;

Chaque rectorat doit obtenir du ministère de l'Éducation nationale un certificat de condition d'exercice pour organiser les formations aux premiers secours des formateurs et des élèves.

L'arrêté du 4 septembre 2012 fixe le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques* ».

La formation au PSC1 est dispensée et validée par un formateur en prévention et secours civiques à jour de sa formation continue, inscrit sur la liste des formateurs académiques ou issu d'un organisme habilité ou agréé par le ministère chargé de l'intérieur.

Arrêté du 4  
septembre 2012



En complément de toutes ces références institutionnelles, nous vous invitons à suivre les 2 liens suivants relatifs au statut de **Citoyen Sauveteur** et à l'intégration d'une **sensibilisation** dans la formation des arbitres et des juges des fédérations agréées dans la **lutte contre l'arrêt cardiaque** :



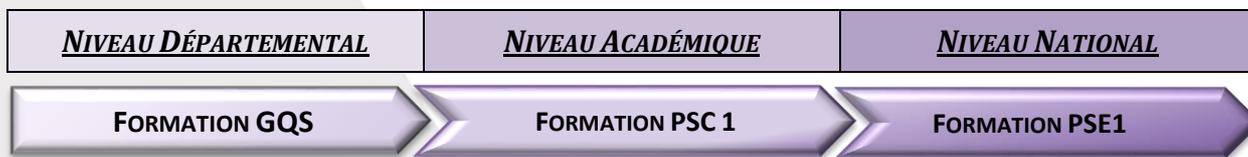
## LE STATUT DE CITOYEN SAUVETEUR



## LUTTE CONTRE L'ARRET CARDIAQUE & GQS

*Intégration d'une sensibilisation dans la formation des arbitres & juges*

Nom & Prénom du Jeune Secouriste : .....



<b>FORMATIONS</b>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>
	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>
	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>
<b>MISSIONS</b>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>
	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>
	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>
	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>
	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>
	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>
	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>	<i>Date &amp; Lieu</i>
	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>	<i>Responsable</i>
	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>	<i>Signature/Tampon</i>

*\* Signature et tampon si validation de la formation / mission*